

AVIS DE L'ARES

N° 2025-25 DU 16 DÉCEMBRE 2025

Habilitations – Création de quatre masters de spécialisation en chirurgie

Considérant que, le 21 octobre 2025, l'ARES a reçu un courriel de l'Université de Liège (Service des Affaires académiques) s'enquérant de la procédure à suivre pour une adaptation d'habilitations faisant suite à de nouvelles dispositions fédérales.

Considérant que, en conséquence de l'entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2026 de l'arrêté ministériel du 23 mai 2024 fixant les critères d'agrément spécifiques des médecins spécialistes, maîtres de stage en chirurgie cardiaque, en chirurgie thoracique, en chirurgie vasculaire et en chirurgie viscérale, il conviendrait de créer quatre nouveaux masters de spécialisation à partir de l'année académique 2026-2027 :

- » Master de spécialisation en chirurgie cardiaque (360 crédits) ;
- » Master de spécialisation en chirurgie thoracique (360 crédits) ;
- » Master de spécialisation en chirurgie vasculaire (360 crédits) ;
- » Master de spécialisation en chirurgie viscérale (360 crédits).

Considérant que la création de ces formations répond à au moins 3 des critères visés à l'article 88, § 1^{er}, alinéa 2, du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études, dont celui de répondre à une demande légale d'actualisation de la formation exigée par le Gouvernement fédéral ;

Considérant que les demandes de création liées à une obligation légale d'actualisation de la formation ne doivent pas appliquer la règle du « +1/-1 » prévue à l'article 88, § 1^{er}, alinéa 3, du décret du 7 novembre 2013 précité ;

Considérant que, cette adaptation aux nouvelles dispositions fédérales concerne également l'ULB et l'UCLouvain, de même que la communauté flamande.

Considérant l'avis favorable de la Chambre des Universités, formulé sur la base de l'article 37, alinéa 2, 1^o, du décret du 7 novembre 2013 précité ;

L'ARES formule l'avis suivant :

AVIS

L'ARES émet un avis favorable à l'endroit des demandes d'habilitations relatives aux formations suivantes :

» Master de spécialisation en chirurgie cardiaque (360 crédits) :

Etablissement	Arrondissement	Modalité horaire
UCLouvain	21- Bruxelles-Capitale	Horaire de jour
ULB	21- Bruxelles-Capitale	Horaire de jour
ULiège	62- Liège	Horaire de jour

» Master de spécialisation en chirurgie thoracique (360 crédits) :

Etablissement	Arrondissement	Modalité horaire
UCLouvain	21- Bruxelles-Capitale	Horaire de jour
ULB	21- Bruxelles-Capitale	Horaire de jour
ULiège	62- Liège	Horaire de jour

» Master de spécialisation en chirurgie vasculaire (360 crédits) :

Etablissement	Arrondissement	Modalité horaire
UCLouvain	21- Bruxelles-Capitale	Horaire de jour
ULB	21- Bruxelles-Capitale	Horaire de jour
ULiège	62- Liège	Horaire de jour

» Master de spécialisation en chirurgie viscérale (360 crédits) :

Etablissement	Arrondissement	Modalité horaire
UCLouvain	21- Bruxelles-Capitale	Horaire de jour
ULB	21- Bruxelles-Capitale	Horaire de jour
ULiège	62- Liège	Horaire de jour